



Mandat particulier 2023-2024 pour la Commission des études

L'innovation dans l'enseignement universitaire

Résumé :

Le plan institutionnel ULaval 2023-2028 met en relief un contexte où prennent place des défis émergents en enseignement supérieur où l'on observe des transformations de façon accélérée. En phase avec cet univers en changement, la mission institutionnelle de formation doit pouvoir tirer profit d'innovations en enseignement et dans les modalités d'apprentissage. Ce contexte de transformation interpelle la Commission des études qui souhaite se pencher sur les éléments porteurs d'une culture institutionnelle de l'innovation en enseignement supérieur. De nouveaux outils, de nouvelles expertises et de nouvelles collaborations font graduellement leur apparition dans les pratiques d'enseignement afin de prendre en compte des réalités marquées par une complexité croissante qui nécessitent souvent de faire appel à plusieurs disciplines, mais aussi à diverses approches favorisant l'acquisition des connaissances et le développement des compétences.

Face aux transformations sociétales et aux besoins sur le plan de l'offre de formation qui en émergent, une réflexion sur les vecteurs de l'innovation en matière d'enseignement à tous les cycles d'études s'avère pertinente. Qu'il s'agisse des changements graduels qui prennent place dans les programmes et les formations existantes ou de la création de nouvelles offres de formation, une réflexion sur les constituants et les leviers de l'innovation en enseignement supérieur s'impose dans le contexte actuel.

La réflexion de la Commission compte ainsi explorer le thème de l'innovation en enseignement dans son mandat 2023-2024, sous différents angles et en tirant parti de nombreuses ressources tant institutionnelles qu'externes. Sa réflexion permettra d'aborder différents aspects dont :

- La définition de l'innovation en enseignement et dans la formation universitaire;
- Un bilan des transformations et des pratiques innovantes dans les programmes, les motifs qui en sont à l'origine et les résultats obtenus ou escomptés;
- Les moyens de mettre en valeur et de faire connaître les pratiques innovantes en enseignement;
- La protection des innovations et, de façon plus générale, des contenus pédagogiques originaux;
- Les ressources et les moyens à mettre en œuvre afin de consolider une culture de l'innovation en enseignement à l'Université Laval.

L'Université Laval abrite des groupes et des centres de recherche actifs dans le développement pédagogique, les stratégies apprenantes et la persévérance, une Chaire de leadership en enseignement sur la pédagogie de l'enseignement supérieur de même qu'un Service de soutien à l'enseignement et un Comité d'innovation en enseignement constituant autant de ressources qui seront appelées à contribuer à la réalisation de ce mandat.

La Commission compte également prendre connaissance et s'inspirer des approches et des pratiques innovantes mises en place dans d'autres institutions d'enseignement supérieur. Elle compte également s'attarder au contenu des réflexions témoignant des tendances émergentes dans la formation universitaire.